

Décision n° 2025-0655
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 27 mars 2025
modifiant les autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision, incluant l’accord de la direction générale de l’aviation civile pour l’utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l’annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

- Article 2.** La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.
- Article 3.** Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.
- Article 4.** La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.
- Article 5.** Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.
- Article 6.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 mars 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-0655
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 27 mars 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199101573	VALEO ELECTRIFICATION	38 ST-QUENTIN-FALLAVIER	1 UHF
199202456	SA D'EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY	75 PARIS 12	7 UHF
199208364	COMMUNE DE RUEIL MALMAISON	92 RUEIL MALMAISON	2 UHF
199901415	COMMUNE DE RUEIL MALMAISON	92 RUEIL MALMAISON	2 UHF
200102221	COMMUNE D'ARGENTEUIL	95 ARGENTEUIL	9 UHF
200400213	REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS	13 MARSEILLE	6 UHF
200401698	SA D'EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY	75 PARIS 12	2 UHF
200500834	COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS	67 STRASBOURG	24 UHF
200601754	TRANS-LANDES	40 ST VINCENT DE PAUL	4 VHF
200800257	COMMUNE DE LOURDES	65 LOURDES	2 VHF
200900855	TRAVAUX D'ELECTRICITE & TELECOMMUNICATIONS	47 BARBASTE	5 UHF*
201100083	COMMUNE DE MARSEILLAN	34 MARSEILLAN	4 UHF
201200199	TISSEO VOYAGEURS	31 TOULOUSE	64 UHF
201201545	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	67 STRASBOURG CEDEX	58 UHF
201300549	COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE	14 CAEN	2 VHF*
201302683	COMMUNE DU PORT	97 LE PORT	4 UHF
201400171	CLOUE JEAN & FILS	37 COURCAY	1 UHF
201400174	CLOUE JEAN & FILS	37 FERRIERE LARCON	1 UHF
201400231	CLOUE JEAN & FILS	41 ST GEORGES SUR CHER	1 UHF
201400564	CLOUE JEAN & FILS	37 ORBIGNY	1 UHF
201500626	TEAM ACTION RALLYE	88 SAULCY SUR MEURTHE	1 VHF*
201500787	CLOUE JEAN & FILS	86 BERTHEGON	1 UHF
201700112	ASSISTANCE SPORT PASSION	80 ROSIERES EN SANTERRE	3 VHF*
201700112	ASSISTANCE SPORT PASSION	80 ROSIERES EN SANTERRE	1 VHF
201700255	GRAVIERES D'ALSACE LORRAINE	67 WEYERSHEIM	1 UHF
201701096	SATA GROUP	38 HUEZ	45 VHF
201900674	SYNDICAT VALORI DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE CALITOM	16 STE SEVERE	1 UHF
202000686	LAFARGE GRANULATS	60 LONGUEIL SAINTE MARIE	1 UHF
202101245	ASSOCIATION POUR RADIOCOMM DE SECOURS EN CORREZE	19 GIMEL-LES-CASCADES	1 VHF*
202101245	ASSOCIATION POUR RADIOCOMM DE SECOURS EN CORREZE	19 GIMEL-LES-CASCADES	1 UHF*
202203098	ECLOR BOISSONS	35 DOMAGNE	2 UHF
202203116	FLOCRYL	59 GRAVELINES	13 UHF
202302384	BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE	69 JONAGE	2 UHF
202400656	GROUPE SGP	68 MULHOUSE	2 UHF
202401129	ARLANXEO EMULSION RUBBER FRANCE SAS	67 LA WANTZENAU	1 UHF
202403466	ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS	62 BERCK	16 VHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps